

# IDEASS

L'Initiative IDEASS - Innovations pour le Développement et la Coopération Sud-Sud - est promue par les programmes de coopération internationale OIT/Universitas, PNUD/APPI, et les programmes PNUD/IFAD/UNOPS de développement humain et de lutte contre la pauvreté, actuellement en cours en Albanie, Angola, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mozambique, Nicaragua, République Dominicaine, Serbie, Afrique du Sud et Tunisie. Cette initiative de coopération cadre avec les engagements pris lors des grands sommets des Nations Unies des années quatre-vingt-dix et de l'Assemblée Générale du Millenium, donnant la priorité à la coopération entre les acteurs du Sud, avec l'appui des pays industrialisés.

IDEASS a pour objectif de renforcer l'efficacité des processus de développement local par une utilisation accrue de l'innovation en matière de développement humain et de promotion du travail décent. L'Initiative sert de catalyseur à la diffusion d'innovations sociales, économiques et technologiques qui favorisent le développement économique et social au niveau local, à travers des projets de coopération Sud-Sud. Les innovations promues peuvent être aussi bien des produits, des technologies que des pratiques sociales, économiques ou culturelles. Pour plus d'information sur l'Initiative IDEASS, veuillez consulter le site [www.ideassonline.org](http://www.ideassonline.org)



Le programme OIT/Universitas (travail décent par la formation et l'innovation) promeut l'application de solutions innovantes aux problèmes du développement humain, en particulier dans le monde du travail. Il conduit à cet effet des activités de recherche-action, d'éducation et de formation au bénéfice des décideurs et du personnel actif dans les processus de développement local.



Le programme APPI (Anti-Poverty Partnership Initiatives) du PNUD est un instrument destiné à aider les gouvernements et les acteurs sociaux dans la définition et l'application de politiques nationales de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, basées sur des pratiques de développement local intégré et participatif.



Les programmes de développement humain et de lutte contre la pauvreté du PNUD, de l'IFAD et de l'UNOPS promeuvent des processus de développement local intégré et participatif dans le cadre de politiques nationales, avec l'appui des acteurs publics, privés et de la société civile. Ces programmes constituent un cadre dans lequel peuvent collaborer, de manière concertée, différents pays donateurs et communautés des pays industrialisés, à travers la coopération décentralisée. C'est dans ce cadre que sont réalisés les projets de coopération Sud-Sud, réalisés à travers l'Initiative.

Copyright © Organisation internationale du Travail 2003

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Photos du BIT & La Concertation

Imprimé à Genève, Juillet 2003

## IDEASS

Innovations pour le Développement et la Coopération Sud-Sud

### La Concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre



Afrique de l'Ouest et du Centre

## Présentation

En Afrique de l'Ouest et du Centre, les mutuelles de santé sont encore relativement nouvelles et peu nombreuses, bien qu'en croissance rapide depuis ces dernières années. Le partage des connaissances, des compétences et des expériences est un besoin clairement ressenti par l'ensemble des acteurs soutenant le mouvement mutualiste émergent. Sur la base de ce constat, une « Concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre » a été mise en place par différents partenaires de la coopération internationale.

La « Concertation » constitue une forme innovante, souple et efficace de collaboration et de partenariat entre les principaux acteurs du développement des mutuelles africaines. Autour d'une vision partagée de ce développement, elle regroupe un ensemble d'acteurs nationaux, provenant de onze pays d'Afrique francophone, et des structures internationales, engagés dans la recherche de solutions à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé. La « Concertation » favorise les échanges directs d'expériences, de compétences et de connaissances et contribue à la création d'opportunités en matière de coopération Sud-Sud-Nord autour de la thématique des mutuelles de santé. La « Concertation » est d'autant plus innovante qu'elle permet une coalition entre une pluralité d'acteurs. D'une part, cette coalition s'exprime par le partenariat au niveau national entre des organisations de l'économie informelle, des partenaires sociaux et des organismes publics formels ; d'autre part, elle fédère les actions entreprises par les acteurs au niveau national et international.

A ce jour, la « Concertation » rassemble plus de 150 organisations soutenant le mouvement mutualiste africain. Elle offre différents types de services : un site Internet ([www.concertation.org](http://www.concertation.org)) comprenant l'identification des membres et des partenaires, des documents de référence, des articles, et d'autres

documents pratiques, un répertoire des mutuelles existantes dans la région, des groupes de discussions et une programmation des activités prévues par les différents partenaires. La « Concertation » publie périodiquement une lettre d'information (le *Courrier de la Concertation*, également disponible sur le site Internet). Elle a également mis en place un système de suivi du développement des mutuelles de santé. Enfin, la « Concertation » organise régulièrement des ateliers thématiques pour soutenir le mouvement mutualiste.

L'expérience montre que la « Concertation » est viable et bénéfique pour ses membres et les acteurs du développement, moyennant un apport financier modique pour son fonctionnement. Cet instrument pourrait dès lors être répliqué dans d'autres régions du monde, ou dans des domaines d'activités différents de celui des mutuelles de santé.



## Une solution au problème

Près de la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux soins de santé de base. Cette exclusion touche principalement les ruraux et les travailleurs de l'économie informelle urbaine. Ces groupes sont pourtant les plus exposés aux risques sanitaires. La pauvreté, la réduction des budgets sociaux et de la santé, la mauvaise efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles, l'insuffisance en quantité et qualité de l'offre de soins sont souvent les principales causes du manque d'accès aux soins de santé. De nombreux efforts ont été fournis pour y remédier. Si des résultats importants ont parfois été atteints, il reste encore beaucoup à faire.

Depuis de nombreuses années, les populations exclues des systèmes de protection sociale et la communauté internationale se sont mobilisées afin de trouver des solutions au double défi de l'amé-

lioration de la santé et du financement durable des soins, en particulier en Afrique. On assiste depuis le début des années quatre-vingt-dix à l'essor de nombreux systèmes de protection sociale créés par d'autres acteurs que les États : les communautés, les organisations non gouvernementales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions de micro-finance, etc. Les mutuelles de santé constituent l'un des mécanismes de protection contre les risques liés à la maladie. Ces mutuelles de santé associent les pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité aux mécanismes de l'assurance. Elles présentent un réel potentiel en matière d'amélioration de l'accès aux soins et de diminution du risque financier lié à la maladie. Pourtant, ces mutuelles sont souvent de création récente et bien qu'elles fassent l'objet d'un développement rapide, elles sont généralement fragiles, de petite taille et ne disposent pas des compétences et des connaissances nécessaires à leur développement. Leurs actions sont généralement isolées et les acteurs ne disposent pas de l'expérience accumulée par d'autres dans le domaine. D'autre part, la communauté internationale elle-même dispersait ses efforts et n'avait guère de stratégie concertée en matière d'appui du mouvement mutualiste africain.



Dans ce cadre, différents partenaires internationaux ont décidé en juin 1998 de se réunir afin de définir les stratégies d'appui au mouvement mutualiste naissant en Afrique. Un atelier, tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), a réuni différentes organisations : fédérations mutualistes d'Afrique et d'autres régions du monde, organisations internationales, États, agences de coopération, prestataires de soins, organisations non gouvernementales locales et internationales, universités, centres de recherche et confédérations syndicales etc. Des représentants de neuf États et d'une cinquantaine de structures ont participé aux travaux. C'est au cours de cet atelier qu'un document de référence a été élaboré : la Plate-forme d'Abidjan. Elle est le produit de l'expérience des principaux artisans du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre.



Les participants à l'atelier ont exprimé le besoin de créer un mécanisme plus structuré de collaboration entre les acteurs du développement mutualiste. Cette idée s'est concrétisée par la mise en place d'une « Concertation entre les acteurs du développement des

mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre », appelée la « Concertation » et basée à Dakar au Sénégal. La « Concertation », née officiellement en avril 1999, est un mécanisme innovateur et stratégique. Elle permet de créer des liens stratégiques et techniques, des collaborations et d'établir un dialogue entre les mutuelles de santé africaines, les partenaires sociaux, les acteurs du développement et les communautés par le biais



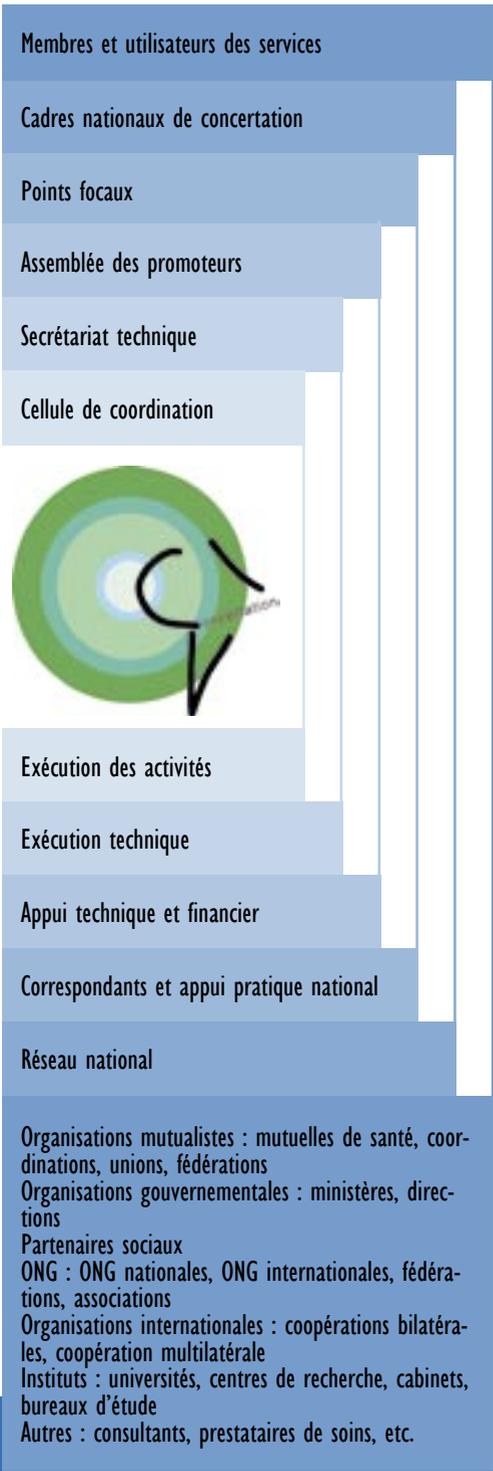
d'activités concrètes, comme des formations, des ateliers d'échanges et des discussions thématiques. Depuis sa création, à travers la dizaine de lettres d'information, le site Internet de la « Concertation » et des rencontres périodiques, de nombreux acteurs ont pu partager leurs points de vue, leurs connaissances et leurs expériences. Tous les mois, de nouveaux utilisateurs rejoignent la « Concertation » qui en compte plus de 500 en 2002. La « Concertation » est active dans onze pays d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

## La « Concertation » en pratique

**La « Concertation » est basée sur le partenariat entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique. Quatre structures interviennent concrètement pour lui donner vie.**

- ◆ **Les membres** sont en 2002 au nombre de 150, constitués d'organisations mutualistes, de fédérations syndicales, de structures publiques, de centres de recherche, de structures d'appui aux mutuelles en Afrique et au niveau international. D'autre part, plus de 500 utilisateurs des services de la « Concertation » sont inscrits en ligne dans les différentes bases de données. Dans chaque pays, un cadre national de concertation réunit les acteurs du pays autour de préoccupations spécifiques.
- ◆ **Les points focaux** jouent un rôle clé dans le fonctionnement de la « Concertation » en facilitant la communication avec la cellule de coordination et servant d'interface entre les membres nationaux, les acteurs locaux et leurs partenaires régionaux et internationaux (voir la liste des points focaux dans la section « Qui Contacter? »). Les cadres nationaux de concertation sont des structures légères animées par le point focal national ou l'un des acteurs nationaux, offrant aux acteurs locaux un espace de partage des connaissances. Ces cadres nationaux permettent l'élaboration de plans d'actions concertés entre les différents acteurs locaux afin de favoriser un développement harmonieux de la mutualité dans leur pays.
- ◆ **La cellule de coordination**, sous la supervision d'un Secrétariat technique, assure la gestion quotidienne des activités. Le Secrétariat technique a aussi pour mission d'établir le lien entre les différents partenaires.





**Cette structure a mis en place un système d'information opérationnel autour de quatre activités prioritaires.**

- ◆ **Un site Internet.** Il fournit des informations sur les organisations mutualistes, les institutions et autres structures d'appui au mouvement mutualiste, un répertoire des systèmes existants, ainsi qu'un calendrier des activités prévues dans la région et au niveau international, en particulier les ateliers thématiques et les formations destinés aux acteurs du développement des mutuelles de santé. Le site, avec son système de « flash-news », informe et offre à ses centaines d'utilisateurs une vision systématique des événements qui se produisent dans le secteur.



Le site est également un lieu d'échanges (forum de discussions) et de connaissances, à travers des thèmes proposés et la mise à disposition d'une importante documentation relative aux mutuelles de santé. Plus de 150 documents sont ainsi répertoriés : articles, brochures, études, monographies, études de cas, textes juridiques, etc. Des forums de discussions sur des thèmes relatifs à la mutualité africaine sont organisés en ligne. Cela permet une interactivité, un échange et une collaboration directs entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique.

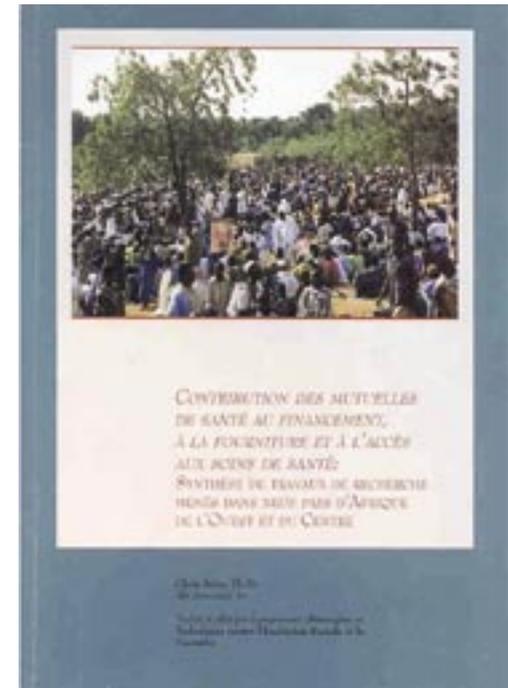
- ◆ **Une lettre d'information.** Cette lettre appelée *Le Courrier de la Concertation* complète le site Internet et permet de mettre en contact et d'informer un public cible dont l'accès aux technologies modernes est limité ou inexistant. Le *Courrier de la Concertation*, distribué gratuitement dans les onze pays couverts, contient des articles sur des sujets spécifiques, des interviews de responsables et d'acteurs travaillant au développement des mutuelles, des échanges d'expériences et des informations sur les événements à venir. Une version résumée en anglais est également produite et distribuée aux partenaires. Le *Courrier de la Concertation* est disponible en ligne sur le site de la « Concertation ».



- ◆ **Un système de suivi du développement des mutuelles.** Différents travaux sont réalisés pour suivre l'évolution des mutuelles de santé en Afrique : études de cas, synthèses, travaux de capitalisation. Ainsi, en 1998, une étude a été menée dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la contribution des mutuelles de santé au financement et à l'accès aux soins de santé. De nombreuses conclusions et recommanda-

tions ont été établies, notamment sur la fragilité des mutuelles étudiées, leur dépendance au contexte institutionnel, leur impact, leur contribution en terme d'équité et d'efficacité à l'accès aux soins de santé et d'amélioration de la qualité des soins. Ces conclusions ont permis aux acteurs du développement des mutuelles de consolider ou réorienter leurs stratégies d'appui. Cette étude a été réactualisée en septembre 2000, en effectuant un inventaire des mutuelles dans les pays couverts par la « Concertation ». Un suivi systématique et régulier (tous les trois ans) est mis en place pour aider les acteurs à identifier les pistes et les actions de consolidation du mouvement mutualiste.

- ◆ **Les forums.** En complément des autres outils d'information, sont organisés tous les deux ans des forums réunissant l'ensemble des acteurs afin de partager leurs expériences, comparer leurs analyses et définir des actions conjointes ou coordonnées, initier ou renforcer des partenariats. Le premier atelier a eu lieu en septembre 2000 à Dakar et a réuni 80 participants de 18 nationalités (autour de deux thèmes et dix expériences).



Le deuxième atelier s'est également organisé à Dakar en septembre 2002 et a réuni 190 participants de 24 nationalités (autour de trois thèmes et 29 communications orales).

### Plusieurs activités sont menées durant ces forums.

- ◆ Présentation des dernières études réalisées dans les onze pays sur le développement des mutuelles de santé.
- ◆ Ateliers sur des thèmes spécifiques aux mutuelles de santé, thèmes identifiés par les acteurs de terrain.
- ◆ Expositions et diffusion de divers produits sur les mutuelles (études, documents, articles, outils pédagogiques et didactiques, etc.).
- ◆ Diffusion de documentaires, films et photos.
- ◆ Rencontres entre les différents acteurs et partenaires.

Les « Actes du Forum » sont édités et diffusés (disponibles aussi sur le site de la « Concertation »).

### Quelques chiffres

- ◆ Le *Courrier de la Concertation* est distribué à 2 000 exemplaires par numéro et 500 pour la version anglaise.
- ◆ Le site Internet de la « Concertation » a été consulté par plus de 696 685 visiteurs dont 369 593 pour la seule année 2002.
- ◆ Plus de 150 documents sont disponibles en ligne.
- ◆ Près de 80 % des participants aux ateliers de formation ont été informés par la « Concertation ».
- ◆ 149 messages ont été diffusés en « flash-news », soit près de 200 articles.
- ◆ 2 ateliers internationaux et 6 ateliers nationaux ont été organisés en trois ans.
- ◆ Le Forum de la « Concertation » organisé en septembre 2002 a réuni 190 personnes provenant de 24 pays.
- ◆ Près de 35 expériences de terrain ont été présentées lors du Forum 2002.

## Les résultats

La « Concertation » a créé une véritable dynamique de collaboration, de partenariat et d'échanges entre les acteurs du développement des mutuelles de santé. Elle est parvenue à fédérer dans une grande mesure les actions prises par les principaux acteurs au niveau national et international.



D'autre part, la « Concertation » a permis de réunir autour de la promotion des mutuelles de santé une diversité d'acteurs autour d'un objectif commun : l'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé des populations en Afrique. Il s'agit en particulier d'organisations communautaires de l'économie informelle, de partenaires sociaux (ou de structures fédératrices), d'institutions publiques, d'ONG internationales, d'agences de coopération et d'organisations des Nations Unies. L'un des avantages est de disposer d'un système souple et efficace, à faible coût de fonctionnement, par le biais d'outils tels que Internet, les publications et les rencontres, un mode d'organisation en relais via des points focaux et des cadres nationaux de concertation. Chaque pays est en effet responsable de la vie de son réseau et de l'exploitation des produits proposés. Le système dissémine les produits, les expériences et les demandes à tous les utilisateurs des services.

## L'intérêt international

La « Concertation » est appuyée par :

- ◆ le Bureau international du Travail (BIT) et son programme STEP ;
- ◆ l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), à travers son programme PHR<sup>plus</sup> ;
- ◆ la coopération allemande (GTZ) et son projet Assurance Maladie ;
- ◆ l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) ;
- ◆ l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes de Belgique (ANMC) ;
- ◆ l'ONG belge Solidarité Mondiale (WSM) ;
- ◆ le Réseau d'Appui aux Mutuelles de Santé (RAMUS) appuyé par la coopération française ;
- ◆ l'Union Nationale des Mutualités Socialistes de Belgique (UNMS).

D'autres institutions ont marqué leur intérêt, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque Mondiale. Des contacts sont aussi en cours auprès de plusieurs autres institutions multilatérales et bilatérales.

Les activités de la « Concertation » touchent principalement l'Afrique francophone, mais d'autres pays africains souhaitent intégrer le réseau et sollicitent l'extension des activités à leur profit ; il s'agit notamment de pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest anglophone.

De même, d'autres régions et pays ont montré un vif intérêt à mettre en place une « Concertation ». C'est notamment le cas du Népal qui a récemment décidé d'incorporer dans sa stratégie nationale d'extension de la protection sociale en matière de santé, le potentiel et la dynamique des mutuelles de santé népalaises. Dans ce cadre, l'expérience innovante de la « Concertation » étendue à la sous-région asiatique pourrait servir de forum de discussions et d'échanges

privilegiés dans le renforcement de ce mouvement. Les principaux acteurs des systèmes de micro-assurance pour leur région (Inde, Bangladesh, Népal, Philippines, Sri-Lanka, etc.) ont exprimé le souhait de bénéficier de ce type de mécanisme en Asie. Au niveau mondial, les grandes organisations de protection sociale et mutualistes (AISS, AIM, ICMIF, mutualités belges et françaises, etc.) ont également exprimé le souhait de participer à une « Concertation globale ».

## La « Concertation » : un mécanisme applicable dans d'autres pays

La « Concertation », comme mécanisme de partenariat et d'échanges de connaissances entre les acteurs du développement dans un domaine spécifique, peut être reproduit efficacement à l'échelle sous-régionale, régionale ou mondiale.

La « Concertation » doit compter sur le support des principales structures nationales et locales, des acteurs de la coopération et des organisations non gouvernementales actifs dans le domaine concerné. La « Concertation » ne nécessite pour sa mise en place que de la participation d'un nombre réduit de partenaires. Son développement favorisera la mise en réseau des acteurs et la participation plus large de nouveaux partenaires. Une « Concertation » sous-régionale, régionale ou mondiale ne nécessite que de faibles moyens financiers et logistiques.



## Pour en savoir plus

Les documents et informations pratiques relatifs à la « Concertation » sont disponibles sur le site Internet : [www.concertation.org](http://www.concertation.org)

**Toutes informations peuvent également être obtenues auprès du :**

Secrétariat de la « Concertation »  
Pascal Ndiaye  
BP, 414  
Dakar  
Sénégal  
Tél. : +221 860 46 28  
Fax : +221 860 11 25  
E-mail : [concemut@sentoo.sn](mailto:concemut@sentoo.sn)

## Qui contacter?

Pays	Structure	Adresse	Contact
Bénin	Programme d'Appui aux Mutuelles de Santé en Afrique (PROMUSAF)	s/c Solidarité Mondiale, Lot 661 B les Cocotiers, BP 2522, Cotonou Tél. : +229 30 42 10 Fax : +229 30 52 71 Email : <a href="mailto:caobenin@firstnet.bj">caobenin@firstnet.bj</a>	Aboubacar Koto Yérîma
	Bureau international du Travail (BIT) - Programme STEP	Rue 13, 24 Porte 37 09 BP 1016 Ouagadougou 09 Tél. : +226 36 90 94 Fax : +226 36 90 94 Email : <a href="mailto:stepburkina@fasonet.bf">stepburkina@fasonet.bf</a>	Gabriel Compaoré
	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD)	BP 11955, Yaoundé Tél. : +237 22 62 44 Fax : +237 22 51 62 Email : <a href="mailto:saild@camnet.cm">saild@camnet.cm</a>	Deo Nîma Niyonkuru

Côte d'Ivoire	Ministère des affaires sociales, Cellule d'appui aux mutuelles de santé	BP V4, Abidjan Tél./Fax : +225 22 47 25 Email : <a href="mailto:jp.sery@africaonline.co.ci">jp.sery@africaonline.co.ci</a>	Jean Sery
	Bureau international du Travail (BIT) - Programme STEP	BP 222 Conakry Tél. : +224 40 76 47 Email : <a href="mailto:stepguinee@yahoo.fr">stepguinee@yahoo.fr</a>	Alhassane Barry
Mali	Union Technique de la Mutualité Malienne (UTM)	Médine, côté ouest stade omnisports, Rue 32 - porte 111, Bamako Tél. : +223 221 33 49, Fax : +221 32 79 Email : <a href="mailto:utm@africone.net.ml">utm@africone.net.ml</a>	Oumar Ouattara
Mauritanie	Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) / Bureau international du Travail (BIT) - Programme STEP	FNUAP, BP 620, Nouakchott Tél. : +222 630 19 27 Tél./Fax : +222 25 03 14 Email : <a href="mailto:aguisset@unfpa.org">aguisset@unfpa.org</a>	Ahmadou Guisset
Niger	Ministère de la santé publique (MSP) / lutte contre les endémies (LCE) / Direction de la santé communautaire (DSC)	Villa G8, 62 Rue du Dorgol, Niamey Tél. : +227 93 06 64 / 72 52 88 Email : <a href="mailto:midoukailou@ifrance.com">midoukailou@ifrance.com</a>	Kailou Midou
Sénégal	Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes (GRAIM)	Avenue Léopold Sédar Senghor BP 3055 Thiès Escalé Tél./Fax : +221 951 47 69 Email : <a href="mailto:graim@enda.sn">graim@enda.sn</a>	André Demba Wade
	Réseau Santé, Sida et Population (RESSIP)	s/c Ile de Paix, 7, route des Pères Maristes, BP 21078, Dakar Tél. : +221 832 20 73 Fax : +221 832 23 33 Email : <a href="mailto:Catherine.weynants@vecosenegal.sn">Catherine.weynants@vecosenegal.sn</a>	Catherine Veynants
Tchad	Confédération Libre des Travailleurs du Tchad (CLTT)	Avenue Charles de Gaulle BP 553 N'djamena Tél. : +235 29 49 29 / 52 37 30 Fax : +235 52 44 56 Email : <a href="mailto:ngabadj@yahoo.fr">ngabadj@yahoo.fr</a>	Djamadom NGaba
Togo	Organisation Démocratique et Syndicale des Travailleurs Africains (ODSTA)	Route internationale d'Atakpamé BP 440, Lomé Tél. : +228 225 07 10 Fax : +228 225 61 13 Email : <a href="mailto:odsta@cafe.tg">odsta@cafe.tg</a>	Ghislaine Saïzonou